

## VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALSÉANCE DU 26 JUIN 2024

Nombre de conseillers municipaux  
en exercice : 33  
\*\*\*

En vertu de l'article L.2131-1 du  
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la  
convocation à la présente séance a été  
adressée aux conseillers municipaux en  
date du 19 juin 2024

et atteste que le présent document a  
été publié par voie électronique le

**02 JUL. 2024**  
transmis en Sous-Préfecture le  
**02 JUL. 2024**  
et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

**Présents :** Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme DESFORGES,  
M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSESSE, M. PRACA, Maires-  
Adjoints,  
Mme JOURDRIN, Mme BESSE, M. BESSETTES, Mme CLARKE,  
Mme SERIEYS, M. LELUBRE, Mme WEILL-LOGEAY, M. MANUEL,  
Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. HULLIN, Mme BEHA, M. FRANÇOIS,  
Mme CAMPION, Mme DE CHABOT, M. CHARLES, M. BUYS, M. BIZET,  
Mme HERBERT, Conseillers Municipaux,

**Pouvoirs :**

Mme WANG, pouvoir remis à M. FOURNIER  
M. AMADEI, pouvoir remis à M. DOAN  
M. KADDIMI, pouvoir remis à Mme CLARKE  
Mme MORAINÉ, pouvoir remis à M. FRANÇOIS  
M. SIMONIN, pouvoir remis à Mme DE BROSESSE  
Mme THEBAUD, pouvoir remis à M. BUYS

**Absents :**

M. GALPIN  
M. LEPUT

**Secrétaire de séance :** Pascal SIMONNET

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de  
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 22  
mai 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.  
La séance est levée à 22 heures 15.

N° 24-4-10

OBJET**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R. - CREATION D'UN  
SKATE PARK**

M. PRACA rappelle que la Ville du Pecq prévoit la création d'un skate-park, avec  
structure béton sur le « terrain d'aventure » mitoyen au Parc Jean Moulin, en  
remplacement du skate-park anciennement composé de modules métalliques.

Les travaux consistent à mettre en œuvre un équipement destiné à la pratique de  
disciplines associées à la culture de la glisse urbaine. Les modules proposés offriront  
un accès permettant d'accueillir différents niveaux : du jeune débutant au pratiquant  
confirmé.

Les objectifs principaux sont :

- Favoriser la mixité dans la pratique sportive extérieure

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20240626-24-4-10-DE  
Date de télétransmission : 02/07/2024  
Date de réception préfecture : 02/07/2024

- Relancer la pratique du skateboard, nouvelle discipline olympique, par la création d'un équipement neuf et mieux adapté aux besoins ;
- Faire participer les jeunes utilisateurs, aux choix des modules nouvellement installés.

M. PRACA rappelle que l'Etat est susceptible de subventionner différents types de projets d'investissements de la Ville par le biais de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

En conséquence, il est proposé de solliciter l'Etat, pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour la création d'un skate park (Catégorie n°4 – soutien aux Francs Services et revitalisation des Villes, petites et moyennes – construction, aménagement ou rénovation d'équipements multisports ou d'aires de jeux).

L'estimation du coût d'opération (travaux et maîtrise d'œuvre) s'élève à 319 035.00 € HT.

Il est donc proposé de solliciter une subvention à hauteur de 30 % des dépenses subventionnables, soit 95 710.50 €.

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions de l'Etat – exercice 2024,

Vu le projet de création d'un skate-park, avec structure béton sur le « terrain d'aventure » mitoyen au Parc Jean Moulin, en remplacement du skate-park anciennement composé de modules métalliques,

Considérant que l'Etat a précisé dans la réponse à la question orale n°11635 au Sénat, publiée le 20/03/2024, qu'en application de la réglementation en vigueur, une délibération du Conseil Municipal doit être produite à l'appui de la demande de subvention auprès de l'Etat, adoptant l'opération et arrêtant ses modalités de financement,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme-Travaux réunie le 12 juin 2024,

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés :

APPROUVE l'avant-projet de « création d'un skate-park, sur le terrain d'aventure » mitoyen au Parc Jean Moulin, pour un montant H.T. de 319 035.00 € soit 382 842.00 € T.T.C.

DECIDE de solliciter une subvention dans le cadre de la programmation 2024 de la D.E.T.R.,

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

CREATION D'UN SKATE PARK			
	DEPENSES	RECETTES	
CREATION D'UN SKATE PARK	290 035,00	Subvention sollicitée DETR 2024 (30 %)	95 710,50
MAITRISE D'ŒUVRE	29 000,00	Autre subvention à solliciter A.N.S. (Agence Nationale du Sport) (50 %)	159 517,50
		<b>TOTAL DES SUBVENTIONS SOLLICITEES</b>	<b>255 228,00</b>
		FONDS PROPRES	63 807,00
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>319 035,00</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>319 035,00</b>
		<b>RESTE A CHARGE POUR LA COMMUNE (%)</b>	<b>20%</b>

DIT que la dépense est inscrite au budget 2024, section d'investissement.

AUTORISE Mme le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.



Fait et délibéré,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

  
Laurence BERNARD